

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 004-335/14/CC

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-335/14/CC

■ Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention d'Intervention Foncière sur le périmètre de l'extension de l'opération d'intérêt national euroméditerranée.
DUFSV 14/11793/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pour répondre aux enjeux stratégiques de l'extension du périmètre de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée et conformément aux objectifs de développement économique définis dans le SCOT de Marseille Provence Métropole, une démarche partenariale a été initiée entre la Ville de Marseille, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes-Côte d'Azur.

Aussi, par délibération N° AEC 013-813/11/CC du 9 décembre 2011, le Conseil de la Communauté a approuvé la signature de la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée ayant pour objet de :

- Définir les diverses actions foncières menées par l'Etablissement Public Foncier Paca sur le Territoire ;
- Définir les périmètres d'intervention ;
- Définir le programme d'études associées ainsi les démarches pratiques des différents partenaires et les conditions de gestion des biens acquis par EPF PACA ;
- Instituer un comité de pilotage foncier ainsi qu'un comité technique pour suivre la mise en œuvre de la politique foncière menée par les partenaires ;
- Déterminer le montant prévisionnel de la convention (80 millions d'euros) dont un montant global de 15 millions d'euros dédiés à l'action foncière sur la relocalisation d'entreprises.

Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre et intensifier l'action foncière opérationnelle initiée sur les périmètres prioritaires de l'extension mais aussi sur l'échelle plus large du Secteur Nord de Marseille et de maintenir une veille foncière sur la phase 2 et sur les sites économiques de Secteur Nord de Marseille. Néanmoins, compte tenu notamment des dépenses engagées à ce jour et des travaux menés par les partenaires pour croiser l'évaluation du potentiel foncier économique et les besoins des entreprises sur l'extension, il y a lieu de préciser dans un avenant certaines modalités de la convention susvisée.

C'est pourquoi cet avenant a pour objet d'autoriser l'ouverture de crédit par l'EPF à hauteur de 25 Millions d'Euros restants au titre de la Convention d'intervention Foncière et de mobiliser cette enveloppe financière afin de :

- Poursuivre l'action foncière sur les sites économiques du Secteur Nord de Marseille visant à rechercher des locaux d'activités ou du foncier à vocation économique pour accompagner l'implantation ou la réinstallation d'entreprises notamment sur cinq secteurs stratégiques : Arnavants, Boulevard de plombières, Moretti et St Barthélémy, Cabucelle et Saumaty-Séon.
- Poursuivre l'action foncière sur les périmètres prioritaires de la phase 1 (ZAC littorale et Parc Bougainville)
- Poursuivre l'action foncière en veille sur la phase 2 de l'extension, notamment afin de maîtriser des biens présentant un intérêt stratégique pour le projet urbain
- Intensifier l'action foncière sur le noyau villageois des Crottes et sur le secteur Briançon – Rue du Marché – Château Vert à l'appui de la mise en place d'une éventuelle opération OPAH – RU sur ce secteur et des études urbaines en cours.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Afin de poursuivre ce partenariat et les missions définies dans la convention d'intervention foncière

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret n° 95-1102 du 13 octobre 1995, portant création de l'Etablissement Public Euroméditerranée ;
- Le décret n° 07/1798 du 20 décembre 2007, portant extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée ;
- La délibération FCT 003/035/11CC du 11 février 2011 approuvant le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et le protocole opérationnel de la première phase (2011-2020) ;
- La délibération AEC 013-813/11/CC du 9 décembre 2011 approuvant la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'Opération d'Intérêt national Euroméditerranée ;
- La délibération AEC 009-398/12/CC du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La Convention d'intervention foncière conclue avec la Ville de Marseille, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée dans le développement économique et social de la Métropole ;
- La nécessité d'une part, de maintenir et développer une offre d'implantation et de relocalisation pour les différentes typologies d'activité et d'autre part de poursuivre et préciser les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'action foncière découlant de cette démarche partenariale.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la Convention d'intervention foncière conclue avec la Ville de Marseille, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée .

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme - PLUI
Aménagement Communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER